

## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 31 décembre 2016

CABINET
Bureau de la communication
interministérielle

## INFORMATION MEDIAS

## - Sécurité routière -

Le nombre d'accidents est en forte baisse depuis plusieurs années en Polynésie française. On enregistrait ainsi plus de 300 accidents par an il y a 10 ans, et on comptait encore 36 morts sur les routes polynésiennes en 2012. Le nombre d'accidents est passé sous la barre des 150 en 2015 et se maintient à ce seuil en 2016, avec, toutefois, un nombre de morts qui est malheureusement en augmentation d'une année sur l'autre.

	2014	2015	2016	Evolution
	(année)	(au 26 décembre)	(au 26 décembre)	( 2016 / 2015)
Accidents	167	150	149	- 0.7%
Tués	17	17	26	+ 52.9 %
Blessés	203	182	194	+ 6.6 %

Malgré la tendance à la baisse de l'accidentalité, l'année 2016 est marquée par une hausse des accidents mortels, qu'illustrent, notamment, certains comportements particulièrement dangereux.

Depuis le début d'année 2016, 26 personnes ont perdu la vie sur les routes de Polynésie française. L'analyse de ces accidents mortels fait apparaître que plus de la moitié des personnes tuées (54%) sont des usagers de 2-roues, un quart d'entre elles (27%) sont des jeunes de moins de 25 ans, et 63% des accidents mortels sont liés à l'alcool et/ou aux stupéfiants.

Dans ce contexte, les forces de l'ordre ont procédé au renforcement des contrôles routiers, en vue de réprimer les auteurs d'infractions comportementales, en ciblant particulièrement le contrôle des deux-roues, ainsi que la consommation d'alcool et de stupéfiants.

A la date du 26 décembre, 1597 conducteurs ont été contrôlés en état d'ébriété, ou positifs aux stupéfiants, 2857 conducteurs ont été contrôlés en excès de vitesse, 1162 conducteurs ont été contrôlés sans permis de conduire, 2548 conducteurs ont été contrôlés pour défaut de ceinture de sécurité, et 653 usagers de deux-roues ont été contrôlés pour défaut de port du casque.

La mobilisation des services reste très importante et constante et, à la répression nécessaire, s'ajoutent des actions préventives et pédagogiques qui concernent les addictions et les comportements à risque. Dans ce domaine, la lutte contre la récidive pour les délits routiers est une priorité qu'il faut développer plus fortement encore, dans le cadre du Comité de sécurité routière et des actions de prévention de la délinquance.



**Contact Presse:**